

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL du 04 JUIN 2018

Date de convocation **L'an deux mil dix huit**
 28/05/2018

Le 04 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
 Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
 29/05/2018

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Dominique
 CHESNEAU, Françoise BUSTARRET, Isabelle BONNUIT, Mrs
 Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Mme Françoise DOUCET,
 PREVOT, Mrs Patrick MARIE, Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle
 DEMONCHY, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI, Mmes
 Sandrine PAPON, Monique BOURG, Mr Guillaume CORNILLEAU,

Absents :

Mme Sylviane DUQUENOY représenté par Mme Dominique
 CHESNEAU
 Mme Corinne JUMEL-TROUFLEAU

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
 Votants : 18
 Présents : 17

Monsieur Alain COLOMBI a été élu secrétaire de séance

**APPLICATION DES ARTICLES R421-12 – INSTITUTION DE LA PROCÉDURE DE
 DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES TRAVAUX DE CLÔTURES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions d'application des dispositions
 de l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme.

La procédure de déclaration préalable pour les travaux de clôtures nécessite, sauf exceptions
 prévues par la législation, une délibération de l'organe compétent en matière de Plan Local
 d'Urbanisme.

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier
 du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme,

VU la délibération en date du 04 juin 2018 approuvant le plan local d'urbanisme (P.L.U.)

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, dès que le plan local d'urbanisme sera exécutoire.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus

Le Maire
Michel RECOUSSINES



[Handwritten signature]

[Faint, illegible text, possibly a list or schedule]